

	<p align="center">Circonscription Caen Ouest Ecole de Val d'Arry le 04/12/20</p> <p align="center">Compte-rendu du Conseil d'école 1 2020/2021</p>
---	--

	Présents	Excusés
Les enseignants	Mmes Veillot, Lachambre, Sénécal, Lambert, Bernard, Perrette, Collet, Cousin, , Mrs Brault, Thébault	
Les représentants de la mairie	Mmes Lecuyer (adjointe au maire en charge du scolaire, Mr Vengeons (mairie de Val d'Arry)	
Les parents élus	Mmes Garnier, Levallois, Avrillon, Galienne, Mazeure, Mr Toullier,	
Le DDEN	Mr Bellery	
L'inspecteur de l'éducation nationale		

1. Présentation des nouveaux membres et du conseil d'école.

Le conseil d'école d'école a été renouvelé, présentation des nouveaux collègues, Mme Bernard, Mme Perrette et Mr Brault, des nouveaux parents et des élus.

Présentation des compétences du conseil d'école :

vote le règlement, est associé au fonctionnement de l'école et au projet d'école (les actions pédagogiques et éducatives, les moyens alloués à l'école, les activités périscolaire, l'intégration des enfants handicapés, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des élèves, le respect et la mise en application des valeurs de la République).

Le directeur est président du conseil, votent les enseignants, les parents élus (9), le Maire ou son représentant, un conseiller municipal et le DDEN.

Assiste de droit l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription Mr Voisin.

Un procès verbal est rédigé par le directeur et envoyé à Mr l'Inspecteur, et à Mr Le Maire, aux parents d'élèves élus, une copie est affichée sur le panneau de l'école.

2. Répartitions et effectif :

24 PS MS: Mme VEILLOT (25 en janvier 2021)

29 PS MS : Mme LACHAMBRE

24 GS : Mme SENEAL

18 GS CP:Mme BERNARD

22 CP : Mme LAMBERT

27 CE1 : Mr THEBAULT et Mr BRAULT

22 CE2 : Mme PETIT

25 CE2 CM1 : Mme COLLET 1 départ fin novembre

26 CM1 CM2 : Mme COUSIN

217 élèves

218 en janvier.

L'année dernière : 198 élèves sur l'école (20 de plus).

35 PS sont annoncés pour l'année prochaine avec 18 départ de CM2.

Prévision à 235 l'an prochain (26,11 de moyenne)

Question : Y aura-t-il l'ouverture d'une classe supplémentaire ?

3. Élections des représentants de parents d'élèves :

Elles ont eu lieu le vendredi 10/10/20.

Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance comme décidé lors du conseil n°3 de l'année scolaire précédente.

325 inscrits, 149 votants

45,85% de participation (45,83 en 2019).

La liste de Mme Mazeure de 8 parents a été élue, le dernier parent, Mme Lacheray s'est portée volontaire est a été tirée au sort.

Remerciement de l'école aux parents d'élèves élus pour la préparation matérielle des élections, ainsi qu'à ceux qui se sont portés candidats ou volontaires.

4. Règlement des écoles :

Des modifications ont été apportées par rapport à l'an passé :

Les horaires de l'école, avec une arrivée et un départ échelonnés.

Les correcteurs sont interdits.

Entrées et sorties des élèves de Mme Lachambre rue des écoles.

Stationnement interdit rue des écoles.

Le règlement est voté à l'unanimité.

5. Bilan des coopératives scolaires :

18705,34 € de charges

27961,33 € de produits

13856,06 € sur le compte au 24/09/2020

4000 euros de subvention (2000 euros APEMINO et 2000 euros Mairie) pour la classe découverte reportée.

L'argent est gardé pour les futures classes découvertes.

Les familles seront peu sollicitées cette année.

6. Evaluations nationales CP et CE1 :

Ce sont des évaluations diagnostiques de rentrée.

Elles ont été passées lors des troisième et quatrième semaines de septembre.

Commentaires : Les effets du confinement se ressentent dans les résultats. Les résultats en Mathématiques sont moins bons qu'en Français.

4 élèves de CE1 en difficulté en français (2 en 2019) et 11 en mathématiques (8 en 2019) sur 27 CE1.

11 élèves de CP en difficulté (4 en 2019) en français et 9 (4 en 2019) en maths sur 32 CP.

Présence d'un enseignant en plus dans l'école en septembre et octobre pour les élèves en difficulté.

Retour aux parents effectué

7. Conseil écoles/collège :

Instance composée de tous les directeurs d'école de secteur de collège, les enseignants de CM2, les professeurs principaux des élèves de 6ème du collège, monsieur le Principal du collège, madame la Principale-Adjointe, monsieur l'Inspecteur de l'EN.

1ère réunion : 20 septembre : programmation des actions de l'année.

-1ère action : accueil des CM2 au collège 03/06, 07/06 ou 08/06 ; journée porte ouverte du collège pour les parents 11/06 à 17h00

-2ème action : concertations cycle 3 (12/01 et 16/03): Échanges de pratiques, mutualisations, construction de séquences, et réflexions autour de la fluence (fluidité

de la lecture à haute voix).

-3ème action : projets entre professeurs d'école et de collège :

- Reconduction du « Compte est bon ! ». Un professeur de mathématiques Mme Leloup propose des « compte est bon » envoyés à l'école avec l'objectif d'utiliser les 4 opérations.

- Actions en faveur d'ELA : dictée le lundi 12/10 pour toutes les classes de 6èmes et les élèves de CM2 des écoles de secteur, aménagement de la dictée par les enseignantes de l'école. Dictée dictée par 2 élus de Val d'Arry (Mme Rojat et Mr Vengeons) aux 2 classes de CM. Course parrainée le vendredi 16/10 pour les élèves de Mme Cousin et 6ème, fond collecté en faveur de l'association ELA environ 300 euros.

- 4ème action : CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) : permis internet avec un livret à se procurer à la gendarmerie de Villers-Bocage et formation « apprendre à porter secours » avec l'infirmière scolaire comme tous les ans.

8. Projets de classe :

Articulés autour des 3 parcours mis en avant par notre projet d'école :

Education à la santé

-Piscine pour les CP, CE1 et les CM2. On propose de favoriser les CE1 (qui ne sont pas aller en CP) et les CM2. Pour l'instant les séances de piscine se font en groupe réduit, les CE1 en mars, et les CP/CM2 à confirmer en juin. Nous avons des parents qui ont répondu présents pour les agréments et nous les en remercions. La mairie propose de payer seule le créneau du mois de Juin s'il n'y a pas une autre école qui se positionne.

La mairie prendrait en charge les 3000 euros pour les CP, CE 1 et CM2.

-Endurance pour les élèves du CP au CM2, rencontre cross annulée.

- Animation sur les dents en collaboration avec Mme Mouillard infirmière scolaire du collège pour les GS, CP et CE1 (date à fixer).

- Intervention organisée par la société INTERBEV avec une diététicienne le jeudi 4 février sur l'alimentation conseillée par Mme Mouillard pour les CP, CE2 et CM2.

Humanisme et ouverture culturelle

- Bibliothèque de Noyers-Bocage pour toutes les classes (retrait effectué par les enseignants).

- Toutes les classes sont abonnées à un périodique (documentaire, album, histoire ou magazine d'information)

- Cinéma : toutes les classes iront au cinéma d'Aunay sur Odon pour une séance offerte par le PBI (Pré Bocage Intercom)

- Abonnement à l'artothèque de Caen, 5 œuvres dans l'école pendant 2 mois à renouveler pendant 1 an. Possibilité d'aller faire les retraits avec une classe.

- Les classes de cycle 1 et cycle 3 participent aux spectacles organisées par la communauté de communes. Le tarif est de 3€ par élève, il faut ajouter le transport.

- Les classes de cycle 1 (la classe de Mme VEILLOT est sur liste d'attente) participent à un spectacle de Tandem.

- Les classes de PS/MS (Mme Lachambre), GS, GS/CP, CP, CE1 et CE2 vont se rendre à Falaise sur 3 dates du mois de janvier (8, 19 et 21) pour assister à une visite contée sur le thème de « La belle et la bête » au château (3€30 par élève), et pour visiter le musée des automates avec un atelier découverte (5€ par élève).

-Les CE2/CM1 et les CM1/CM2 ont participé à la dictée ELA et les CM1/ CM2 à la course parrainée.

-Les classes de cycle 3 (CM2/CM1, CM1/CE2, et CE2) participent à un projet musique avec Manuella (début en janvier). Percussions corporelles Val d' Arry Show.

-Maternelle : association « lire et faire lire », suspendu pour le moment.

-3 chorales sont organisées : une maternelle, une cycle 2 et une pour les élèves de CE2, CM1 et Cm2 (respect du mètre de distance entre les classes). Les chorales chanteront devant les élus et le bureau de l'Apemino la dernière semaine de décembre. Une remise de cadeaux est organisée par la mairie (le Père-Noël doit aussi passer en maternelle)

Education à la citoyenneté

-Le SEROC va intervenir avec les CE1, CE2, CM1 et CM2. Date à fixer

-L'obtention d'un label pour l'école est toujours en projet.

-Intervention sur le « genre » en cycle 3 par PBI avec la participation de la médiathèque de Val d' Arry (débat très intéressant)

-Participation au concours « Non au harcèlement ». Création d'une affiche sur le harcèlement sexiste.

La mairie de Val d' Arry subventionne les sorties scolaires à hauteur de 18 euros par élèves. L'APEMINO participe aux sorties, pour les entrées et le transport.

Question de parent : Pourquoi ne pas faire la photo de groupe classe en début d'année ? Pourquoi est-ce l'Apemino qui gère les photos individuelles ?

Les photos individuelles sont gérées par l'Apemino, ainsi seules les familles intéressées peuvent participer. L'Apemino fait son opération en début d'année, nous sollicitons donc les familles en fin d'année pour la photo de groupe.

9. Travaux/Sécurité :

Exercice incendie : Noyers: 01 /10/20 : alarme faiblement entendue pour les CP et CE1.

Mettre des alarmes dans les classes ? Avoir un signal lumineux ?

Les classes de PS/MS et CM1/CM2 se sont retrouvées bloquées au portail rue des écoles.

Problème réglé, des clés du portail sont accrochées près des sorties de secours.

PPMS Attentat se cacher le 26/11

RAS

Présentation du PPMS.

3 zones de confinement

Demande pour les écoles :

Les premiers mercredis du mois la mairie met à disposition les employés communaux afin d'effectuer des petits travaux. Remerciement, le service est mis à profit.

Régler les débits des chasses d'eau et des robinets qui sont à revoir.

Problème de communication avec l'interphone.

La garderie va bénéficier aussi d'un bouton à l'interphone, l'entreprise va réaliser une vérification à ce moment.

Pour l'instant, les enseignants déjeunent dans la salle d'accueil. Serait-il possible d'aménager la cuisine (meuble en hauteur) ?

Les meubles sont arrivés, le micro-onde doit être mis en hauteur car la salle est un lieu de passage des maternelles.

10. Questions diverses des parents:

Règlement intérieur :

« Questions complémentaires » des représentants de parents pour le conseil d'école du 4 décembre 2020.

» Est-il possible de mettre les menus de la cantine à disposition sur le blog ?

Oui ainsi que sur le panneau de l'école, la mairie va faire suivre les menus sur le mail de l'école .

» Pouvez-vous préciser la durée des périodes de self et de récréation sur la pause du midi ?

Les Maternelles, les CE2, les CM1 et les CM2 terminent à 11h30 et rentrent directement dans le self, ils sortent en récréation à 12h15/20, ils reprennent la classe à 13h15 (Les petits et moyens de Mme Veillot se couchent à 12h30).

Les GS/CP, les CP et les CE1 terminent à 11h45 et vont directement en récréation jusqu'à 12h25/30 (désinfection entre les services) ensuite ils déjeunent et ressortent

du self à 13h20.

» Des parents s'inquiètent des violences verbales ou des cas suspectés de harcèlement ; pouvez-vous nous informer sur ce qui est envisagé dans le cadre de la gestion de ces problématiques et sur les démarches proposées aux parents des enfants impactés ?

Des problèmes dus au confinement apparaissent pendant les récréations et sur le temps du midi. Les élèves sont continuellement ensemble (par classe) et des tensions, des conflits surviennent. Après observation, il n'y a pas de situations de harcèlement, mais la vigilance des enseignants s'est accrue, et des jeux de cours (balles, cerceaux, cordes, élastiques, voitures) ont été achetés.

Présentation du protocole « Non au harcèlement » de l'Education nationale. Protocole consultable sur Eduscol.

« Questions » :

Introduction :

Les représentants de parents d'élèves se réjouissent de l'ouverture de la 9^{ème} classe et remercient l'ensemble des acteurs pour leur mobilisation.

Protocole sanitaire :

» Y a-t-il eu des adaptations du protocole sanitaire sur la période de septembre / octobre ?

Nouveau protocole de novembre que tous les parents ont reçu pendant les vacances de la Toussaint :

-Chaque classe est isolée en récréation, au self et en garderie.

-Accueil dans les classes le matin.

» Le lavage des mains est-il bien toujours systématique avant le repas ?

Oui avant et après.

» L'organisation des groupes distincts est-elle maintenue ? Les groupes semblent mélangés à la garderie et le sont pour le décroisement des GS (qui est considéré par ailleurs comme une bonne chose pour les enfants).

En garderie maternelle le non brassage par classe est difficile. Pour le décroisement de GS le non brassage est respecté, les élèves de Mme Bernard ne sont jamais mélangés aux autres GS.

» Dans la situation d'un enfant testé positif au Covid dans une classe, une communication aux parents des enfants de cette classe est-elle envisagée (information non nominative) ?

Oui maintenant nous avons le droit de communiquer aux familles mais le nom des enfants ne sera pas communiqué.

» Quelle est la règle concernant le port du masque aux abords de l'école ? Pourrait-on demander à ce que tous les parents (ou autres adultes) portent un masque pour accompagner ou récupérer les enfants ?

Le masque est obligatoire, le décret a été ajouté au nouveau protocole, les parents le respectent maintenant.

Horaires décalés :

» Les horaires décalés posent des difficultés à certains parents, occasionnent de l'attente en cas de fratrie.

À nuancer : on peut laisser son 1^{er} enfant à 8 h 30 (accueil 8 h 20 - 8 h 30) et son 2^{ème} à partir de 8 h 35 (accueil 8 h 35 - 8 h 45). L'attente peut être ramenée à 5 minutes.

Cela dit, est-ce malgré tout utile de maintenir ces horaires décalés dans la mesure où ils étaient faits pour garantir des groupes distincts, ce qui ne semble plus être le cas dans la journée (en fonction de la réponse apportée au point ci-dessus) ?

Pour éviter le brassage, le maintien des horaires échelonnés est obligatoire.

Services périscolaires :

» Pouvez-vous nous informer sur le nombre d'adultes présents pour les services périscolaires de cantine et de garderie ?

Pour la cantine, nous avons des retours sur un manque de personnel sur le temps du midi, et le manque d'aide apportée aux plus jeunes (CP) pendant le repas, pour couper leur viande par exemple.

Concernant la garderie, il semble y avoir un grand nombre d'enfants, pouvez-vous nous informer sur le nombre moyen d'enfants présents et le nombre d'adultes encadrants ?

Pour la cantine :

5 agents pour la maternelle, 3 pour l'élémentaire et 3 pour la surveillance (1 agent en plus

Pour la garderie :

-3 agents le matin

-pour le soir, 5 agents pour le goûter, 3 ou 4 agents pour la garderie.

» Les enfants ne peuvent pas être récupérés avant 17 h étant donné que les agents municipaux s'occupent du goûter dans le self et ne peuvent pas emmener les enfants au fil de l'eau à la grille. Serait-il possible que l'horaire de 17 h soit davantage respecté, les parents devant régulièrement attendre jusqu'à 17 h 15 pour récupérer les enfants ?

Le problème d'horaire est réglé depuis plusieurs semaines.

>> Compte tenu du nombre important d'enfants à la garderie, l'étude surveillée pour les plus grands peut-elle être mise en œuvre, est-elle encadrée par un adulte et se déroule-t-elle dans un lieu approprié ?

L'an passé les élèves volontaires pouvaient aller dans une autre salle pour faire une étude surveillée avec un agent. Avec le non brassage il faudrait doubler le personnel et les salles... A l'heure actuelle les enfants ont le choix et peu d'élèves font leurs leçons.

Les parents d'élèves élus proposent de faire un sondage auprès des familles pour imposer un temps d'étude en début de garderie pour les élèves de cycle 3.